

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 04791 Numéro SIREN : 433 883 410 Nom ou dénomination : A B NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt 12199

11 AOUT 2023

12199

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 * 04

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		LAB NETTOYAGE - SIREN : 442994410			
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois					12
					Néant ☐
				Exercice N clos le	N-1
				31/12/2022	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	AC	
		Frais de développement	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		autres immos incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM	
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS	
		Autres immos corporelles	AT	AU	
		Immos en cours	AV	AW	
	Immobilisations financières	Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à participations	BB	BC	981
Autres titres immobilisés		BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières	BH	BI		
Total (II)		BJ	BK	981	981
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	3 210
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 201
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC	
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	88 672	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
	Total (III)	CJ	CK	93 083	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
	Total général (I à VI)	CO	1A	94 064	94 064
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances

12

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					Néant ☐			
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)			DA	7 622	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	)	DF			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	)	DG	78 862 66 188		
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 420	12 674		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées			DK				
TOTAL (I)				DL	91 666	87 246		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 289	2 399		
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 109	7 579		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
Compte de régl.	Autres dettes			EA				
	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)				EC	2 398	9 978		
Ecart de conversion passif				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	94 064	97 224		
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			- Écart de réévaluation libre		1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG			
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

A-11

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DEFF N° 2052 SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AB DELTOUR SIREN : 43395410							Néant ☐		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG	63 802	FH		FI	63 802	129 109	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	63 802	FK		FL	63 802	129 109	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	63 802	129 109
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stocks (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	39 741	82 679
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	6 321	9 081
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	321	786
	Salaires et traitements						FY	9 987	12 891
	Charges sociales (10)						FZ	4 231	8 761
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	58 601	114 198
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 201	14 911	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	5 201	14 911	

178

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 SD 2023
ADAPTE POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AR. DETTOZAN. SIREN : 443 496 443				Néant ☐			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	781	2 237	
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	63 802	129 109	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	59 302	116 435	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	4 420	12 674	
RENVIS :							
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO			
(2) Dont produits de locations immobilières				HY			
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				IG			
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP			
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				IH			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
(9) Dont transferts de charges				A1			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5			
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3			
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles							
		facultatives	A6		obligatoires	A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures		Produits antérieurs	

11/3

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 31^{er} 2023
ADAPTÉ POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		Formulaire déposé au titre de l'IR		FT	Néant			
I. REINTEGRATIONS								
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	4 120	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB				
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			WF				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WG				
	Amendes et pénalités			WH				
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI			WI				
	Impôt sur les sociétés			WJ				
	Quote-part			WK				
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL				
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			WM					
Régimes particuliers impositions différées	Moins-values nettes à long terme			WN				
	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)			WO				
	- imposées au taux de 0%			WP				
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			WQ				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			XR					
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT			YS					
Intérêts excédentaires			SU					
Zones d'entreprises			SW					
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro			MX					
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3					
TOTAL I						WR	5 201	
II - DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér., taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.						WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			WV				
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WH				
	- imposées au taux de 0 %			WP				
	- imposées au taux de 19 %			WW				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure			XB				
	- imputées sur les déficits antérieurs			XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%			WZ				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée			WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts			2A				
	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX					
Mesures d'incitation	Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY	
	Majoration d'amortissement						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)		K9			XF	
		Z.U. - TE (art. 44 octies A)		OV				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP				
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2			J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	
	S.I.I.C. (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F			Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext. 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI			Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YI					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
TOTAL II						XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI	5 201	
Bénéfice (I - II)								
Déficit (II - I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	5 201	
						XO		

AB

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

A.B.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

SARL AB NETTOYAGE 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Montants

Charges d'exploitation

981

Charges financières

Charges exceptionnelles

TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

981

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Montants

Produits d'exploitation

Produits financiers

Produits exceptionnels

TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

11/2

CRÉDIT-BAIL

SARL AB NETTOYAGE 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL (EUR)

POSTES DU BILAN	Coût	Dotations aux amortissements		Valeurs
	d'entrée	de l'exercice	cumulées	nettes
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations en cours</i>				
TOTAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL (EUR)

POSTES DU BILAN	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	résiduel
<i>Terrains</i>						
<i>Constructions</i>						
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>						
<i>Autres immobilisations corporelles</i>						
<i>Immobilisations en cours</i>						
TOTAL						

AB

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

SARL AB NETTOYAGE 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

EUR

CHARGES À PAYER

Montants

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

2 311

Dettes fiscales et sociales

4 321

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

TOTAL CHARGES À PAYER

6 632

PRODUITS À RECEVOIR

Montants

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Disponibilités

TOTAL PRODUITS À RECEVOIR

AB

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SARL AB NETTOYAGE 1 janvier 2022 au 31 decembre 2022

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
EUR		Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements obtenus aux coursiers d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations			Reprises			Mont net en fin d'exercice	
						Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception		
	Frais d'établissement et de développement												
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
	Terrains												
	Constructions sur sol propre												
	Constructions sur sol d'autrui												
	Installations générales, agencement et aménagement des constructions												
	Installations techniques, matériel et outillage industriel												
	Installations générales, agencements, aménagements divers												
	Matériel de transport												
	Matériel de bureau et informatique, mobilier												
	Emballages récupérables et divers												
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
	TOTAL GÉNÉRAL												

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunts à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

A-12

ETAT DES PROVISIONS

SARL AB NETTOYAGE 1 janvier 2022 au 31 decembre 2022

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<i>Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissements</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
<i>Provisions pour litiges</i>				
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes et charges</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres de placement</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL				

	<i>d'exploitation</i>
<i>Dont dotations et reprises</i>	<i>financières</i>
	<i>exceptionnelles</i>

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

A-16

SARL AB NETTOYAGE

Siège social : 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
SARL au capital de 7622 euros - Siret 43388341000022 - APE 8121Z

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le 27 mai 2023 à 17 heures, les associés de la société SARL AB NETTOYAGE, société à responsabilité limitée au capital de 0 euros, se sont réunis au siège social 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par M AATALLA BRAHIM, gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
- Questions diverses

11/2

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 4420 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 781 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 83 382,00 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022	4 520,00
Report à nouveau	78 862,00
Réserves distribuables	
Total	83 382,00

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	83 382,00
Total	83 382,00

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les opérations visées par l'article L 223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12.11

Information des associés sur les nouvelles dispositions fiscales relatives aux dividendes

Prélèvement fiscal

Les associés sont informés que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 %, subissent un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % (acompte qui sera déduit de l'impôt sur le revenu).

Prélèvement social

Les associés sont également informés que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont effectués à la source.

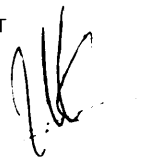
En pratique

En pratique, la société versera un dividende amputé de 36,5 % (21 % au titre du prélèvement fiscal forfaitaire obligatoire et 15,5 % au titre des prélèvements sociaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Le GERANT



SARL AB NETTOYAGE

Siège social : 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
SARL au capital de 7622 euros - Siret 43388341000022 - APE 8121Z

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTION PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2023 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 83 382,00 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022	4 520,00
Report à nouveau	78 862,00
Réserves distribuables	
Total	83 382,00

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	83 382,00
Total	83 382,00

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

AIN

SARL AB NETTOYAGE

Siège social : 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
SARL au capital de 7622 euros - Siret 43388341000022 - APE 8121Z

TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2023

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 4420 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujetés à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 781 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 83 382,00 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022	4 520,00
Report à nouveau	78 862,00
Réserves distribuables	
Total	83 382,00

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	83 382,00
Total	83 382,00

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les opérations visées par l'article L 223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

pl 7

SARL AB NETTOYAGE

Siège social : 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY SOUS BOIS
SARL au capital de 7622 euros - Siret 43388341000022 - APE 8121Z

RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2023 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 83 382,00 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022	4 520,00
Report à nouveau	78 862,00
Réserves distribuables	
Total	83 382,00

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	83 382,00
Total	83 382,00

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

13.13